

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de **la séance ordinaire du Conseil** tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 100 rue Charbonneau, le lundi, 10 juin 2019.

SONT PRÉSENTS :	Le maire	Eric Westram
	Les conseillers	Marie-Hélène Fortin Melissa Monk Stéphanie Nantel René Villeneuve Hélène Akzam Philip Panet-Raymond
ÉGALEMENT PRÉSENTS:	L'assistante-greffière	Francine Bélanger
	Le directeur général	Guy Benedetti

À 19 h 35, Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance ordinaire du Conseil.

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-06-223

1.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil pour la présente séance soit adopté avec la modification suivante :

Retrait:

9 SERVICES JURIDIQUES

9.2 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 009 827 – RUE LOUIS-PHILIPPE HÉBERT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-06-224

2.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2019

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019 soit adopté sans être lu, chacun des membres du Conseil en ayant reçu copie avant la veille de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-225

2.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2019

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2019 soit adopté sans être lu, chacun des membres du Conseil en ayant reçu copie avant la veille de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 CORRESPONDANCE OFFICIELLE

3.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU C.C.U. – RÉUNION DU 24 AVRIL 2019

Dépôt du procès-verbal de la réunion du C.C.U. du 24 avril 2019 rédigé par la directrice du service de l'Urbanisme, permis et inspections.

3.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE DÉMOLITION – AUDIENCE DU 11 FÉVRIER 2019

Dépôt du procès-verbal du Conseil de démolition de l'audience du 11 février 2019 rédigé par la directrice du service de l'Urbanisme, permis et inspections.

3.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE DÉMOLITION – AUDIENCE DU 6 MAI 2019

Dépôt du procès-verbal du Conseil de démolition de l'audience du 6 mai 2019 rédigé par la directrice des Services juridiques et greffière.

3.4 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE DÉMOLITION – AUDIENCE DU 21 MAI 2019

Dépôt du procès-verbal du Conseil de démolition de l'audience du 21 mai 2019 rédigé par la directrice des Services juridiques et greffière.

4 URBANISME

4.1 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT les demandes de dérogation mineure consignées au rapport du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) du 15 mai 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations du C.C.U.;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont eu l'occasion de se faire entendre sur ces demandes de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU :

2019-06-226

a)

D'accorder la dérogation mineure, selon la recommandation 2019-05-12 du C.C.U., pour permettre :

- une marge avant du bâtiment principal de 9,98 mètres alors que le Règlement de zonage 801 exige une marge avant de 8,16 mètres;
- une superficie du bâtiment principal de 139,45 mètres carrés alors que le Règlement de zonage 801 exige une superficie de 165 mètres carrés minimum;
- une façade du bâtiment principal ne donnant pas directement sur le chemin public alors que le Règlement de zonage 801 l'exige;
- une marge latérale ouest de 0 mètre alors que le Règlement de zonage 801 exige un minimum d'un mètre

pour la propriété située au **6, chemin de la Grande-Côte (Lot 3 005 325)**.

2019-06-227

b)

D'accorder la dérogation mineure, selon la recommandation 2019-05-13 du C.C.U., pour permettre une marge avant de 8,2 mètres alors que le Règlement de zonage 801 exige 12,43 mètres pour la propriété située au **426, rue Broadway (Lot 2 779 126)**.

2019-06-228

c)

D'accorder la dérogation mineure, selon la recommandation 2019-05-16.1 du C.C.U., pour permettre une marge avant du bâtiment principal de 6,66 mètres alors que le Règlement de zonage 801 exige un minimum de 7 mètres et une marge latérale nord-ouest du bâtiment principal de 1,01 mètre alors que le Règlement de zonage 801 exige un minimum de 3 mètres pour la propriété située au **210, rue Filiatrault (Lot 3 005 296)**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-229

4.2 PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.)

CONSIDÉRANT le Règlement 804 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichages traitées par le service de l'Urbanisme, permis et inspections;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) en date du 15 mai 2019;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Stéphanie Nantel, appuyée par la conseillère Marie-Hélène Fortin, il est

RÉSOLU

- a) D'approuver la nouvelle construction au **426, rue Broadway** selon les plans et échantillons soumis, le tout conformément à la recommandation 2019-05-13 du C.C.U. ;
- b) D'approuver la nouvelle construction au **316, rue Armstrong** selon les plans et échantillons soumis et que la hauteur du bâtiment soit de 9 mètres maximum. Qu'un arbre d'une espèce et d'un gabarit approuvés par notre éco-conseillère, avant l'émission du permis soit planté en façade, du côté opposé au stationnement, le tout conformément à la recommandation 2019-05-14 du C.C.U. ;
- c) D'approuver l'affichage commercial du commerce Steven Parent Concept Beauté situé au **305, chemin de la Grande-Côte** selon les plans soumis, le tout conformément à la recommandation 2019-05-04 du C.C.U. ;
- d) D'approuver l'affichage commercial sur marquise avec une dimension de l'enseigne de 0,6 mètre et l'affichage commercial sur poteau tel que soumis pour le dépanneur Proxi Extra de la station-service Harnois située au **255, boulevard Roland-Durand**, le tout conformément à la recommandation 2019-05-05 du C.C.U. En ce qui concerne les couleurs de l'enseigne sur poteau, le lettrage sera noir sur un fond blanc avec un logo rouge;
- e) D'approuver l'affichage commercial sur poteaux du commerce Art Académie Nicole Dubé situé au **388, chemin de la Grande-Côte** selon le plan soumis, le tout conformément à la recommandation 2019-05-07 du C.C.U. ;
- f) D'approuver l'affichage commercial du commerce Café de la Gare situé au **287, chemin de la Grande-Côte** selon le plan soumis, le tout conformément à la recommandation 2019-05-08 du C.C.U. ;
- g) D'approuver l'affichage commercial sur bâtiment et sur socle du commerce Artemano situé au **20, rue Bouthillier** selon les plans soumis, le tout conformément à la recommandation 2019-05-09 du C.C.U. ;
- h) D'approuver la modification du revêtement extérieur en façade de la propriété située au **243, rue Hamilton** selon les images et échantillons soumis mais d'informer le requérant qu'il devra se limiter à 2 revêtements pour l'ensemble du bâtiment et retirer le revêtement d'aluminium noir, le tout conformément à la recommandation 2019-05-10 du C.C.U. ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.3 RÈGLEMENTATION D'URBANISME

2019-06-230

- a) 801-48 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 801 – ZONAGE, AFIN DE MODIFIER L'AUTORITÉ COMPÉTENTE ET DE MODIFIER L'ARTICLE 100 CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS – ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement à la séance ordinaire du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prescrit par la loi;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le « Règlement 801-48 amendant le Règlement 801 – Zonage, afin de modifier l'autorité compétente et de modifier l'article 100 concernant les dispositions relatives aux logements intergénérationnels », soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-231

b) 802-06 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 802 ET SES AMENDEMENTS – CONSTRUCTION, AFIN DE MODIFIER L'AUTORITÉ COMPÉTENTE – ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement à la séance ordinaire du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prescrit par la loi;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le « Règlement 802-06 amendant le Règlement 802 et ses amendements – Construction, afin de modifier l'autorité compétente », soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-232

c) 803-07 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 803 ET SES AMENDEMENTS – LOTISSEMENT, AFIN DE MODIFIER L'AUTORITÉ COMPÉTENTE – ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement à la séance ordinaire du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prescrit par la loi;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le « Règlement 803-07 amendant le Règlement 803 et ses amendements – Lotissement, afin de modifier l'autorité compétente », soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-233

- d) 804-02 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 804 ET SES AMENDEMENTS SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE, AFIN DE MODIFIER L'AUTORITÉ COMPÉTENTE – ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement à la séance ordinaire du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prescrit par la loi;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le « Règlement 804-02 amendant le Règlement 804 et ses amendements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de modifier l'autorité compétente », soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-234

- e) 807-02 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 807 ET SES AMENDEMENTS SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE, AFIN DE MODIFIER L'AUTORITÉ COMPÉTENTE – ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement à la séance ordinaire du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prescrit par la loi;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le « Règlement 807-02 amendant le Règlement 807 et ses amendements sur les plans d'aménagement d'ensemble, afin de modifier l'autorité compétente », soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-235

- f) 808-09 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 808 ET SES AMENDEMENTS SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS, AFIN DE MODIFIER L'AUTORITÉ COMPÉTENTE – ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement à la séance ordinaire du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prescrit par la loi;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le « Règlement 808-09 amendant le Règlement 808 et ses amendements sur les permis et certificats, afin de modifier l'autorité compétente », soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-236

- g) 809-03 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 809 ET SES AMENDEMENTS CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, AFIN DE MODIFIER L'AUTORITÉ COMPÉTENTE – ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement à la séance ordinaire du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prescrit par la loi;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le « Règlement 809-03 amendant le Règlement 809 et ses amendements constituant le comité consultatif d'urbanisme, afin de modifier l'autorité compétente », soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

6 AUTRE RÉGLEMENTATION

2019-06-237

6.1 921 – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE ROSEMÈRE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Philip Panet-Raymond donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 921 décrétant un programme de revitalisation des bâtiments patrimoniaux sur le territoire de la Ville de Rosemère.

2019-06-238

6.2 794-09 – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 794 ET SES AMENDEMENTS SUR LA QUALITÉ DE VIE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Philip Panet-Raymond donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 794-09 amendant le Règlement 794 et ses amendements sur la qualité de vie.

2019-06-239

6.3 920 – PROJET DE RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À CERTAINS EMPLOYÉS MUNICIPAUX LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ADJUGER DES CONTRATS ET DE FORMER DES COMITÉS DE SÉLECTION – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller Philip Panet-Raymond donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 920 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats et de former des comités de sélection.

Le projet de règlement est déposé aux membres du Conseil.

8 DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS

2019-06-240

8.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES EMBAUCHÉS POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 5 JUIN 2019

Conformément à l'article 4.4 du Règlement 796 « Règlement déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et de former des comités de sélection », le directeur général dépose la liste des employés temporaires embauchés pour la période se terminant le 5 juin 2019.

2019-06-241

8.2 NOMINATION AU POSTE DE CHEF DE DIVISION BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Marc Bineault, chef de division bibliothèque ;

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme Isabelle Rivest, directrice du service des Ressources humaines, en date du 30 mai 2019;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Hélène Akzam, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU de procéder à la nomination de Mme Myriam Harvey au poste de chef de division bibliothèque, selon les conditions établies à la Politique des conditions de travail des cadres et du personnel administratif non-syndiqué et de l'entente intervenue entre Mme Myriam Harvey et la Ville de Rosemère, avec une période de probation de 6 mois, sous la classe 3, échelon 4 de l'échelle salariale des cadres et du personnel administratif non syndiqué de la Ville de Rosemère, incluant bénéfices et avantages sociaux. La date d'entrée en fonction est à déterminer. Code budgétaire : 02 771 00 141

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-242

8.3 NOMINATION AU POSTE D'INSPECTEUR ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la vacance du poste d'inspecteur environnement;

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme Isabelle Rivest, directrice du service des Ressources humaines, en date du 29 mai 2019;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Hélène Akzam, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU de procéder à la nomination de M. Dimitri Baussan au poste d'inspecteur environnement avec une période de probation de 120 jours travaillés conformément à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4756. La date d'entrée en fonction est à déterminer mais sera au plus tard le 8 juillet 2019. Code budgétaire : 02 312 00 141

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-243

8.4 RECRUTEMENT D'UN CANDIDAT AU POSTE DE CHEF DE SERVICE PERMIS ET INSPECTION

CONSIDÉRANT la vacance au poste de chef de service permis et inspection;

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme Isabelle Rivest, directrice du service des Ressources humaines, en date du 10 juin 2019;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Hélène Akzam, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU de procéder à la nomination de M. Vincent Langevin au poste de chef de service permis et inspection selon les conditions établies à la Politique des

conditions de travail des cadres et du personnel administratif non-syndiqué et de l'entente intervenue entre M. Langevin et la Ville de Rosemère, avec une période de probation de 6 mois. Le poste est créé selon la classe 4 de l'échelle salariale des cadres et du personnel administratif non syndiqué de la Ville de Rosemère. La date d'entrée en fonction est le 10 juin 2019. Code budgétaire : 02 611 00 141

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9 SERVICES JURIDIQUES

2019-06-244

9.1 RÈGLEMENT 2008-47 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX – DÉSIGNATION DES EMPLOYÉS RESPONSABLES DE L'APPLICATION

CONSIDÉRANT qu'en vertu de sa loi constitutive, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a compétence en matière d'assainissement des eaux sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la CMM a adopté le Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux, entré en vigueur le 1^{er} avril 2009, et en a délégué l'application aux municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner les employés de la Ville de Rosemère qui seront responsables de son application;

CONSIDÉRANT qu'il y a une restructuration de l'organigramme de la Ville de Rosemère;

CONSIDÉRANT la nomination d'un inspecteur en environnement dont la principale fonction est d'assurer le suivi dudit règlement et que cet employé relève de la direction de la planification et du développement durable du territoire;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller Philip Panet-Raymond, appuyé par la conseillère Melissa Monk, il est

RÉSOLU de désigner le directeur de la planification et du développement durable du territoire et ses employés, et de façon subsidiaire, le chef des permis et inspections et ses employés, aux fins de l'application du Règlement 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal et ses amendements sur le territoire de la Ville de Rosemère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 RETIRÉ - VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 009 827 – RUE LOUIS-PHILIPPE HÉBERT

10 FINANCES

2019-06-245

10.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES APPROUVÉES DU 30 AVRIL AU 27 MAI 2019

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 796 « Règlement déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et de former des comités de sélection », la directrice du service des Finances et trésorière dépose la liste des commandes approuvées par les fonctionnaires de la Ville.

2019-06-246

10.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DES DÉBOURSÉS – MAI 2019

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU que la liste des chèques émis totalisant la somme de 491 938,55 \$ et la liste des comptes à payer totalisant la somme de 2 274 309,05 \$ telles que déposées par Mme Jocelyne Montreuil, trésorière, en date du 10 juin 2019, soient approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11 SERVICES TECHNIQUES / TRAVAUX PUBLICS / HYGIÈNE DU MILIEU

2019-06-247

11.1 TP-210 – ADJUDICATION DE CONTRAT – NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres sur invitation auprès de 4 entreprises pour le projet TP-210 – Nettoyage et inspection télévisée des réseaux d'égout sanitaire et pluvial, 2 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement en date du 30 mai 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Simon Coulombe, directeur du service des Travaux publics, en date du 30 mai 2019;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU d'adjuger le contrat TP-210 – Nettoyage et inspection télévisée des réseaux d'égout sanitaire et pluvial, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Beauregard Environnement Ltée, selon les prix unitaires, pour un montant total approximatif de 78 285 \$ taxes en sus.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-248

11.2 ST- 149 - ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES – RUES MAURICE, ROLAND, JEAN ET TYLEE

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres dûment publié le 7 mai 2019 sur SEO ainsi que dans le journal Nord Info le 8 mai 2019, pour le projet ST-149 – Travaux de réfection des infrastructures – rues Maurice, Roland, Jean et Tylee, 5 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement en date du 30 mai 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Patrick O'Connor, chef de service infrastructures, en date du 31 mai 2019;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU d'adjuger le contrat ST-149 – Travaux de réfection des infrastructures – rues Maurice, Roland, Jean et Tylee, au plus bas soumissionnaire conforme, soit

à la compagnie Raymond Bouchard Excavation inc., selon les prix unitaires pour un montant total approximatif de 1 850 207,50 \$ taxes en sus.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-249

11.3 ST- 175 - ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES – RUE ROSE-ALMA ENTRE LE CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE ET LA RUE DE L'ACADÉMIE

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres dûment publié le 8 mai 2019 sur SEAO ainsi que dans le journal Nord Info le 8 mai 2019, pour le projet ST-175 – Travaux de réfection des infrastructures – rue Rose-Alma entre le chemin de la Grande-Côte et la rue de l'Académie, 6 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement en date du 29 mai 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Patrick O'Connor, chef de service infrastructures, en date du 29 mai 2019;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU d'adjuger le contrat ST-175 – Travaux de réfection des infrastructures – rue Rose-Alma entre le chemin de la Grande-Côte et la rue de l'Académie, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Bernard Sauvé Excavation inc., selon les prix unitaires pour un montant total approximatif de 718 110 \$ taxes en sus.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-250

11.4 ST-189 – ADJUDICATION DE CONTRAT – INSPECTION ET ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ DES DIGUES

CONSIDÉRANT la demande de prix faite auprès de la coopérative RAPPEL;

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme Nathalie Legault, directrice du service Planification et développement durable du territoire, en date du 30 mai 2019;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU d'adjuger le contrat ST-189 – Inspection et évaluation de la sécurité des digues, à la coopérative RAPPEL experts-conseils en environnement et gestion de l'eau, pour un montant total de 19 500 \$ taxes en sus.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-251

11.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS POUR LES EXPÉRIENCES CANADIENNES (FEC) QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère désire réaliser des travaux de réaménagement au parc Charbonneau afin que ce site, d'une richesse inestimable, devienne un endroit incontournable sur le réseau récréotouristique métropolitain structuré autour de la rivière des Mille-Îles;

CONSIDÉRANT que le projet comprend la construction d'un nouveau bâtiment de service afin de bonifier l'attrait touristique de ce site en saison hivernale et intermédiaire;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Canada a annoncé récemment le lancement de la Stratégie nationale pour la croissance du Tourisme;

CONSIDÉRANT que le Fonds pour les expériences canadiennes est un soutien financier offert à différents organismes, dont les municipalités québécoises, pour la mise en œuvre de ladite stratégie ;

CONSIDÉRANT que le Fonds pour les expériences canadiennes vise à offrir de nouveaux produits ou expériences touristiques, améliorer ce qui est déjà offert, ou créer, rénover ou agrandir des installations touristiques;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU

D'autoriser la présentation de la demande de financement dans le cadre du Fonds pour les expériences canadiennes;

D'autoriser la directrice adjointe du service de la Planification et du développement durable du territoire à signer, pour et au nom de la Ville, les documents de la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12 SERVICES COMMUNAUTAIRES

2019-06-252

12.1 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de Rosemère d'offrir un remboursement des frais de non-résidents à tous ses citoyens qui s'inscrivent à une activité aquatique de groupe (programme Croix-Rouge ou mise en forme) auprès d'établissements offrant de telles activités;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller Philip Panet-Raymond, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que la Ville de Rosemère rembourse à ses citoyens les frais de non-résidents relatifs aux activités aquatiques de groupe, soit les cours de natation programme Croix-Rouge ou mise en forme, auprès d'établissements offrant de telles activités, jusqu'à concurrence de 40 \$ par session (automne-hiver-

printemps) ou de 120 \$ par année civile par personne. La session de cours doit être commencée préalablement à l'autorisation du remboursement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-253

12.2 COMMANDITES / SUBVENTIONS / DONS

CONSIDÉRANT les demandes de commandites / subventions/ dons reçues;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Claude Guérin, directeur des Services communautaires;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller Philip Panet-Raymond, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU de verser :

- a) 325 \$ - Commandite - Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville – Tournoi de golf CCITB 2019

Poste budgétaire 02 711 00 971

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-254

12.3 AUTORISATION DE PASSAGE TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU – DU 2 JUILLET AU 5 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT la qualité de l'activité en lien avec la santé;

CONSIDÉRANT que le convoi sera escorté par une équipe complète au niveau de la sécurité des participants, lors de son passage sur le territoire de la Ville de Rosemère;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville a été mise au courant;

CONSIDÉRANT l'étroite collaboration entre l'organisme et le Ministère des Transports du Québec pour cet événement;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Claude Guérin, directeur des Services communautaires en date du 27 mai 2019;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller Philip Panet-Raymond, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU d'autoriser le Tour CIBC Charles-Bruneau à passer sur le territoire de la Ville de Rosemère du mardi 2 juillet au vendredi 5 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13 VARIA

14 SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

15 CLÔTURE

2019-06-255

Sur proposition du conseiller Philip Panet-Raymond, appuyée par la conseillère Marie-Hélène Fortin, la séance est levée à 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram
Maire

Francine Bélanger
Assistante-greffière